

On s'abonne à Lyon, chez :
THEODORE PITRAT, Libraire,
rue du Pélat;
V^e BARREAU, rue St Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.



Echo de l'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,

PRIX ;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Ech.



LYON, 17 MARS 1826.

Le conseil municipal de la Guillotière s'est assemblé, le 14 de ce mois, et a voté la construction d'une digue, à partir du pont en descendant le Rhône, jusqu'en face de la Manufacture de tabac, sauf à la continuer ultérieurement. On prétend que la ville contribue pour cent mille francs aux frais de ces ouvrages, tandis que la commune de la Guillotière doit fournir cent vingt mille francs de ses propres deniers pour faire face aux dépenses. Le souvenir des désastres de la dernière inondation doit encourager les habitants de cet immense faubourg à s'occuper avec activité des moyens capables de protéger leur territoire contre les invasions soudaines du fleuve dangereux qui les entoure.

— Les nommés Philippe Partenheimer et Jean-Baptiste Oriol, tous deux condamnés par la cour d'assises, le premier aux travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire; le second aux travaux forcés à tems pour banqueroute frauduleuse, ont été attachés au carcan hier matin, leur pourvoi en cassation et en grâce ayant été rejeté.

— Une femme, qui volait la bourse d'une dame, hier jeudi, dans l'église de St-Nizier, a été arrêtée en flagrant délit, et conduite chez le commissaire de police.

— Les travaux du pont Charles X se poursuivent avec la plus grande activité. Déjà la maçonnerie des piles se confectionne, et tout annonce que le monument sera terminé avant l'expira-

tion des trois années dont on avait parlé d'abord.

— On se rappelle les vols exécutés par les deux frères Malatray qui étaient devenus la terreur du Baujolais, et qui ont été condamnés aux travaux forcés. Il paraît que cette famille compte autant de criminels que de membres. Un troisième frère Malatray était à la tête de la bande de voleurs qui désolait le canton de Néronde. Il vient d'être arrêté, à Thizi, avec trois de ses complices.

— La domestique d'un avocat de notre ville a commis plusieurs escroqueries au préjudice d'un colporteur. Ayant quitté son maître, elle a été arrêtée et mise à la disposition du ministère public.

— Pendant qu'on faisait tous ses efforts pour éteindre l'incendie de la rue de la Vieille, le feu se manifestait, au même moment, dans une maison du quai St-Clair. Heureusement il n'a fait aucun mal, il a été promptement étouffé.

— M. Say, ancien avoué au Tribunal civil, est mort le 14 de ce mois. Depuis long-tems la goutte le tourmentait cruellement, et sa position laissait peu d'espoir de le conserver. Il avait été le camarade de M. Ravez, aujourd'hui président de la chambre des députés. Ils avaient l'un et l'autre travaillé dans l'étude de M. Coindre, procureur à la Sénéchaussée de cette ville, qui périt lors du siège que nous soutenmes en 1793.

— M. Vouty, ancien président de notre Cour d'appel, est décédé à Paris, où il s'était retiré après la perte de son

emploi. Il avait possédé une fortune immense : il était propriétaire du château de la Belle-Allemande, qui a succombé sous le marteau dévastateur de la bande noire. Trente acquéreurs sont divisé cet agréable domaine, l'avoir mutilé, et se sont plu à disparaître tous les agréments d'un jour aussi enchanteur.

SOCIÉTÉ DU DISPENSAIRE DE LYON.

Rapports et comptes-rendus sur les travaux de la Société, depuis le 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 1824, lus dans l'assemblée générale du 28 juillet 1825.

Les rapports et comptes-rendus, que cette Société publie, ont le grand avantage de faire connaître l'état exact de ses dépenses et la source de ses moyens. On y voit avec plaisir le nombre des malheureux qu'elle soulage s'accroître au fur et à mesure que les ressources deviennent plus grandes; cette publicité éclaire et encourage les bienfaiteurs de cette œuvre; elle contribue à assurer sa prospérité. Nul doute que le Dispensaire ne soit appelé à prendre, à Lyon, un développement beaucoup plus grand. Dans une ville aussi peuplée, et qui est essentiellement manufacturière, les secours à domicile ont des avantages incontestables, et sont des auxiliaires nécessaires des hôpitaux. Honneur aux administrateurs de cette institution de bienfaisance! Honneur, surtout, aux Médecins philanthropes qui la fondèrent dans cette Cité, et qui la soutiennent encore aujourd'hui avec un zèle et un savoir qui ne sont égalés que par leur désintéressement!

Le nommé Bouchardon, traiteur en cette ville, rue Sirène, était d'un caractère violent et irascible. Un sieur Chambellan, voyageur de la maison Bret frères, marchands de vin à Tain (Drôme), mangeait habituellement chez Bouchardon, auquel il avait vendu quelques marchandises. Dans la soirée du 19 juillet 1824, une altercation très-vive, et dont le principe était fort léger, s'éleva entre eux, dans l'un des cafés de la place des Célestins, où ils avaient passé une partie de la journée. Bouchardon provoqua en duel Chambellan. Celui-ci fit tous ses efforts et employa même ceux de quelques amis pour éviter ce combat singulier qui eut lieu néanmoins le même soir, derrière la brasserie du sieur Combalat, à la Guillotière. Bouchardon tira le premier, du consentement de son adversaire; l'amorce ne prit pas. Chambellan tira à son tour et étendit roide mort le malheureux Bouchardon. Une procédure a été suivie contre celui qui avait eu l'avantage du triomphe dans cette triste lutte. Il est venu, après une longue absence, se constituer prisonnier, la veille de l'ouverture des assises. L'audience du 13 de ce mois a été consacrée à cette affaire, où s'est agitée la grave question de la criminalité du duel, question sur laquelle notre Cour et plusieurs autres persistent à soutenir une opinion opposée aux principes professés par la Cour de cassation. Les débats n'ont laissé aucun doute sur la nature de l'engagement dans lequel les règles ordinaires du duel ont été suivies. Chambellan a été acquitté. Me Journal, son défenseur, a présenté l'histoire de la législation sur la matière, et a pleinement démontré, par une multitude d'autorités, que la loi en vigueur ne contient aucune disposition prohibitive du duel. C'est surtout, dans la distinction du duel, et du meurtre auquel le ministère public avait voulu assimiler le duel, que Me Journal a été pressant de logique et fort de preuves. Une loi qui ne punirait que le duelliste n'empêcherait pas selon nous ce genre de lutte barbare. Le préjugé serait plus fort que la loi, parce que le préjugé s'appuie sur le point d'honneur. C'est un autre ordre de mesures répressives qu'il faudrait adopter. Cette plaie honteuse de la société, ce reste de notre ancienne barbarie doit être le sujet des méditations du législateur. Mais, en attendant, si nos codes sont muets, gardons-nous de les interroger, pour y trouver des dispositions qui n'y existent pas. Ce résultat serait plus déplorable par ses conséquences que la perpétuité de l'institution du duel.

— Les débats de l'affaire de Nesmes, accusé de faux et d'empoisonnement, ont été ouverts, dans la séance du 14 de ce mois, par la lecture des pièces et l'interrogatoire du prévenu.

Ils se sont prolongés pendant les journées du 15 et du 16. 49 témoins à charge ont été entendus, et 2 à décharge. Le ministère public, représenté par M. Vincent-St-Bonnet, a pris la parole dans la séance d'hier; le soir, l'avocat de l'accusé lui a répondu, et la cause a été renvoyée, au lendemain, pour les répliques; le résumé du Président et la délibération du Juri. Nous en rendrons compte dans notre N° de dimanche; nous avons donné précisément l'analyse de l'acte d'accusation.

POUR LA CORRECTIONNELLE.

La cause de l'*Eclaircur du Rhône* avait été renvoyée au 14 de ce mois. Me Valois a présenté la défense de l'éditeur, Hippolyte Hurre, se disant homme-de-lettres. La tâche de l'avocat consistait à établir que la loi punit seulement une succession d'articles faisant allusion à la politique; que, dans l'espèce, une seule note, celle insérée dans la Feuille du 16 février dernier, était incriminée; qu'il n'y avait donc pas *tendance*; qu'ainsi il ne saurait y avoir délit, dans le sens de la loi, et que l'*Eclaircur* devait être renvoyé de la plainte portée contre lui par le ministère public. Ce système a été adopté par le Tribunal, qui a déclaré absous l'éditeur de la Feuille littéraire.

— La police paraît enfin sortie de la fatale léthargie dans laquelle on la disait plongée. Elle a signalé et fait traduire devant les Tribunaux une bande de seize malfaiteurs qui déposaient le produit de leurs vols chez les mariés Giraud, logeurs, grande rue de l'Hôpital. Ces derniers et leurs complices ont comparu devant la police correctionnelle, le 15 de ce mois. Quarante-trois témoins ont été entendus. Des marchandises de toute nature, des objets de bonneterie, du fer, des ballots entiers figuraient comme corps de délit. Ce qu'il y avait de plus affligeant c'était de voir des enfans de quinze ans composer la majorité de cette bande, qui avait pour chef un forçat libéré. Voici le résultat du jugement.

Les mariés Giraud ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement.

Claude Dumoulin, forçat libéré, à la même peine; sa concubine, la veuve Ramel, à un an; Jean-Pierre Colombin, à trois ans; Sylvain dit Villeurbanne, à deux ans; il n'est âgé que de seize années; Jean-Baptiste Brussèche, condamné déjà trois fois pour semblable fait, à cinq ans; Bernon, Rapou et Gouton dit Ravachol, à un an: ces deux derniers ne comptent aussi que quinze années; Rapou a déjà cependant subi trois condamnations pour vol. Enfin, Mathieu St-Lager, âgé de quinze ans, qui a donné des preuves de repentir et qui avait des antécédens favorables, n'a été condamné qu'à un mois.

On annonce que, la semaine prochaine, une autre société de voleurs plus nombreuse encore, figurera sur les bancs de la police correctionnelle.

Nous avons parlé de la Notice publiée par M. Levrat aîné, docteur en médecine à Lyon, sur son collègue, Simon Dartigue, enlevé aux arts, à la fleur de son âge. Un médecin, qui garde l'anonyme, et qui est sans doute un des vaincus dans le dernier concours pour le majorat, prend occasion de cet écrit pour répandre le fiel qui l'opprime au sujet des dernières nominations. Ce n'est pas la première fois que l'amour-propre déçu n'a inspiré que des sottises. C'est dans l'un de nos journaux que cet anonyme a déposé ses traits épi-grammatiques. Il prétend que M. Levrat est attaché à l'école du romantisme, et il ne peut résister au plaisir si vif pour un indépendant de faire quelques plaisanteries sur le Cercle religieux, dont M. Levrat est membre, et dans le sein duquel il a lu son opuscule qui n'est, après tout, qu'une couronne funèbre déposée sur la tête d'un jeune ami de l'auteur. Nous dirons à M. tel: N'exercez pas le monopole des brochures, laissez écrire et jugez; surtout dans vos jugemens ne venez pas apporter vos passions déçues, et ne répétez pas ce refrain des hommes de parti, et des égoïstes:

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

Le critique termine par inviter monsieur Levrat à réciter seulement des prières sur le tombeau de ses collègues du Cercle, qui viendraient à décéder. Nous terminerons, nous, par un souhait: nous désirons que l'anonyme prie autant qu'il est en lui la décence et l'urbanité, qui ne gâtent jamais rien, de se mettre de la partie quand il prend en main la férule de la satire. Il serait tems enfin d'abandonner l'arène des personnalités qui nuisent toujours à la cause qu'on veut défendre.

— La promenade de Bellecour nécessiterait quelques réparations urgentes. Un journal suppose que l'autorité veut faire des tilleuls qui décorent cette place une espèce de jardin des Tuileries, afin de bien mériter des habitans du quartier. Nous ne connaissons pas les projets de la Mairie, mais nous pensons qu'elle est jalouse de tous les suffrages, et qu'elle veut plaire aussi.

bien à Bellecour qu'aux Terreaux. Pour bien faire, en administration comme en gouvernement, il suffit de le vouloir avec sagesse et fermeté.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Une partie de la génération qui s'éteint a vu l'enthousiasme excité par les Montgolfières, auxquelles l'aéronaute Montgolfier donna son nom désormais immortel. La ville de Balaruc-les-Bains veut élever un monument à sa mémoire. Une souscription a été ouverte dans les départements circonvoisins : tout annonce qu'elle produira des fruits abondants. Montgolfier n'est pas un de ces météores brillants qui ont traversé le siècle avec éclat ; ce n'est pas un de ces conquérans fastueux qui ont caché le deuil et les larmes sous un faisceau de lauriers : c'est un physicien habile, dont l'ardente imagination a voulu se frayer une route au travers de l'espace incommensurable qui entoure notre planète. Son entreprise hasardeuse a rencontré quelques heureux imitateurs, et sa célébrité est désormais inséparable de l'existence des aérostats.

— L'évêque de Belley est arrivé, ces jours derniers, à Bourg, où il a fait une ordination nombreuse dans l'église de Brod. Cette cérémonie avait attiré un grand concours de Fidèles. En quittant Bourg, ce prélat se rend à Chambéry, pour assister au sacre de deux nouveaux évêques destinés aux sièges vacans dans cette province.

— M. de Châteaubriant vient de vendre tous ses ouvrages à quatre libraires de Paris, moyennant sept cent mille francs, dit-on. Les éditeurs se flattent d'avoir fait un excellent marché, en acquérant à ce prix la totalité des œuvres de l'illustre vicomte.

— Le vénérable vieillard, qui est assis sur le siège métropolitain de Bordeaux, vient d'éprouver un accident qui peut avoir les suites les plus terribles. Ce Prélat, âgé de près de 90 ans, n'a pu éteindre le feu qui a pris aux rideaux de son lit. Son corps a été brûlé dans plusieurs parties. Il éprouve des douleurs intolérables, et son état est alar-

mant. S'il est enlevé à l'Eglise, nous aurons perdu l'un des derniers vétérans si peu nombreux de cet épiscopat français, aussi célèbre, dans tous les tems, par son savoir et son courage, que par ses hautes vertus.

— L'ancien évêque d'Aoste vient de mourir dans un âge fort avancé. Il avait, pendant la persécution exercée contre l'Eglise, donné des preuves d'un rare courage, et de la plus scrupuleuse fidélité à remplir tous ses devoirs. Il vivait dans la retraite depuis plusieurs années.

— La mort nous révèle quelquefois des existences ignorées. La veuve du célèbre Lapeyrouse vient de mourir, dans le Midi, à l'âge de 80 ans. La renommée de son époux ne l'a pas suivie dans sa retraite, où elle vivait peu répandue dans le monde, et avec de modestes revenus.

— C'est le 3 avril prochain que l'Archevêque de Toulouse doit faire l'ouverture du Jubilé. *L'Echo du Midi* offre à ses lecteurs l'instruction pastorale, publiée, par ce Prélat, dans cette occasion solennelle.

— Les bords de la Garonne ne se plaindront pas d'être négligés. Les Toulousains vont jouir incessamment d'une école succursale du Conservatoire royal de Paris. Déjà M. le directeur des Beaux-Arts a fait les premières dispositions. Notre ville peut voir, avec quelque dépit, un avantage aussi considérable accordé à une cité qui ne tient que le troisième rang parmi celles du Royaume. Patience ; il pourrait bien en être de ce Conservatoire comme de l'Ecole des Arts et Métiers, qui devait être transférée à Toulouse, et qui est restée à Châlons-sur-Marne.

— Tous les journaux de Paris ont annoncé la mort de M. Landon, conservateur des Musées royaux.

M. Landon, ancien pensionnaire de l'Académie française de peinture à Rome, membre correspondant de l'Institut de France et de celui de Hollande, avait été nommé peintre du cabinet de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, à l'époque de la restauration.

Comme auteur, ou comme éditeur, on doit à M. Landon un assez grand

nombre d'ouvrages importants sur les Arts, où les observations les plus judicieuses se trouvent unies aux recherches les plus intéressantes.

Les principaux de ces ouvrages, et tous avec gravures, sont :

1° Les *Antiquités d'Athènes*, 3 vol. in-folio ;

2° Les *Vies et Œuvres des peintres les plus célèbres*, 2 vol. in-4° ;

3° *Description de Paris et de ses édifices*, 2 vol. in-8° ;

4° *Description de Londres et de ses édifices*, 1 vol. in-8° ;

5° *Annales du Musée et de l'Ecole moderne des Beaux-Arts*,

Première collection, 21 vol. in-8° ;

Seconde collection, 12 vol. in-8°.

Dans la seconde collection sont compris les tableaux exposés au salon de l'année 1817, et ceux des galeries *Giustiniani* et *Massias*. La première collection des *Annales du Musée* est d'autant plus précieuse aujourd'hui, qu'elle renferme la gravure au trait de tous les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, dont la France a été privée par suite de la funeste révolution du 20 mars 1815.

Comme peintre, M. Landon, n'a rien produit de très-saillant. Ses ouvrages ont cependant eu l'avantage de plaire aux amateurs : si le génie s'y fait peu sentir, on y trouve du moins du goût, de la grâce et de la pureté. Les meilleurs morceaux de peinture de M. Landon, sont :

1° Le *Pardon*, tableau de 17 pouces sur 14, exposé au salon de l'an 5, et gravé par Massard. Le sujet de cette composition est d'une agréable simplicité. Deux petits enfans ont, en jouant, étouffé un oiseau ; ils se jettent aux pieds de leur mère pour demander grâce : celle-ci leur pardonne après une légère réprimande.

2° La *Fuite de Dédale et d'Icare*, tableau de 20 pouces sur 16, exposé au salon de l'an 7. Dédale et son fils Icare sont montés au sommet d'une tour bâtie dans le *Labyrinthe*. Icare s'élance le premier dans les airs, et Dédale se dispose à le suivre. Ce tableau obtint un prix au concours, et, pendant longtemps, il fit partie du Musée de l'Ecole française à Versailles.

3° *Le Bain de Virginie*, exposé au salon de l'an 9, et pour lequel l'auteur obtint au concours un prix de seconde classe. Le sujet de ce tableau est tiré du roman de Bernardin-de-St-Pierre. Les figures, au nombre de quatre, sont de grandeur naturelle.

4° *L'Union des Arts et de la Vérité*, tableau dont l'idée est prise d'un camée antique représentant Vénus et Adonis. Ce tableau, dans lequel l'auteur a représenté Apollon s'unissant à la Vérité, et lui posant sur la tête une couronne de lauriers, faisait partie de l'exposition de 1806, et a été gravé par Audouin.

M. Landon laisse un fils attaché, depuis 1817, au cabinet particulier de Mgr. le Dauphin, en qualité de dessinateur d'architecture.

VARIÉTÉS.

Un descendant de M. de la Chalotais, ancien magistrat, a rendu plainte contre *l'Etoile*, qu'il accuse d'avoir diffamé son bisaïeul. Pour peu que cet exemple trouve des imitateurs, nous verrons peut-être les descendants de Cottin faire appeler en police correctionnelle les arrière-petits neveux du satirique Boileau. M. de la Chalotais fut un des ennemis les plus acharnés de la Compagnie de Jésus; ce procès est une belle occasion choisie exprès, peut-être, pour rompre encore une lance contre les *Congréganistes*, les *Jésuites*, etc. Tout cède en France à l'empire de la mode.

— Le docteur Marc, de Paris, a publié une Consultation médico-légale sur l'état mental de la fille Crosnier, prévenue d'assassinat. Cet Esculape moderne soutient qu'elle est folle. Attendons. Un autre, peut-être, nous dira qu'elle est raisonnable. Un troisième pourra nous prouver très-doctement qu'elle n'est ni l'un ni l'autre, le tout à la plus grande gloire de la médecine, et *semper bené*. Toutefois, MM. les docteurs ont une nouvelle route pour parvenir au temple de Mémoire. On vient d'élever un Panthéon médical. Une galerie des médecins célèbres est publiée, à Paris, par livraisons. Cet ouvrage offre, à la suite de chaque gra-

vure, une notice sur le savant dont les traits nous sont offerts. Le docteur Broussais devra figurer, dans cette Biographie, comme l'individu de France, qui, après certains personnages, a le plus employé de sangsues. Nous sommes impatients de connaître les jugemens que l'auteur portera sur les médecins lyonnais.

MODES.

Le rose très-vif, que l'on appelle cette année *rose-haïti*, reprend faveur en étoffes pour robes habillées, pour redingottes de demi-toilette, pour rubans, bérêts et chapeaux, ainsi qu'en rubans pour ceintures, pour nœuds dans les cheveux et pour ornemens de petits bonnets parés.

Les petits bonnets parés, les bonnets du soir, en satin, blonde et fleurs, ouverts en dessus, se nomment bonnets à *l'Elisabeth*: leurs barbes ne se nouent jamais.

Il y a une nuance de jaune que l'on désigne par *oiseau de paradis*, parce qu'elle a du rapport avec la teinte des plumes des ailes et de la queue de l'oiseau de paradis. Cette nuance pour rubans s'unit à un jaune plus foncé.

Pour rubans, le *bleu-haïti* se noue quelquefois en cheveux. La nuance cheveux est chétain clair. Les raies cheveux des rubans dont il s'agit sont toujours transparentes comme de la gaze, tandis que les autres sont des raies de satin.

On appelle rubans à la *Dame blanche*, des rubans de satin, dont le milieu est rose ou vert, et dont les bords sont plusieurs fois rayés de noir, de blanc et de rose vif ou de vert foncé.

Parmi les taffetas écossais avec lesquels les modistes font et doublent des chapeaux et des capotes, il faut distinguer ceux qui sont à carreaux vraiment écossais de ceux qui n'ont que des raies et des filets de couleurs tranchantes. L'étoffe à carreaux couvre le taffetas rayé double. Quand un taffetas est de couleurs très-variées, on en fait des capotes.

Beaucoup de chapeaux ont pour garniture, au bas de la forme, de longues dents de loup, dont les pointes sont alternativement agrafées sur la forme et sur la passe, par un petit bouquet de violettes de Parme ou de violettes ordinaires.

La passe de quelques chapeaux de gros de Naples blanc est doublée en taffetas écossais, et autour de leur forme sont des biais espacés d'étoffe écossaise, qui se replient sur la passe, et que des rosettes de ruban de satin blanc arrêtent.

Quelques capotes de gros de Naples vert dessus sont bordées de liserés jaune paille et ornées de joujilles.

Les modistes ploient en longues boucles, en boucles de chapelier des rubans moitié

jaunes et moitié lilas qu'elles posent sur de petits bonnets de gaze lisse: les boucles alternent avec de petites grappes de lilas ou avec des bouquets de violettes.

En grande toilette les merveilleuses ont des bérêts de crêpe crépé, plats en dessus et bordés de rouleaux de satin. Ces bérêts, démesurément larges, se portent inclinés sur la tempe droite. Cinq grandes plumes plates sont placées d'un côté et trois de l'autre.

Quelques élégans ont des habits de drap couleur bronze ou fumée de Londres, garnis de boutons de soie de la couleur de l'étoffe et à collet de velours noir. Ce collet, étroit et très-cintré, monte par derrière bien au-dessus de la cravate.

AVIS.

18. A dater du 21 courant, il partira, tous les jours de Lyon pour Tarare une Voiture suspendue sur ressorts, composée d'un très-Beau Coupé et d'un Intérieur.

Les départs auront lieu

De LYON à 5 heures du soir;

Et de TARARE à 11 heures du soir.

A dater du 28 du même mois, il partira également tous les jours une 2^e Voiture allant sans changer, jusqu'à ROANNE.

Les Bureaux sont:

A LYON, Hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour, n.º 14;

Et Café de Flandre, quai de Flandre, n.º 146.

A TARARE, chez L'héritier, cafetier.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 13 Mars.

Cinq pour cent, 96 f. 60 c. 70 c.
Trois pour cent, 65 fr. 35 c. 40 c. 45 c. 50 c. 45 c. 65 f. 50 c.

Action de la banque 1995.

Obl. de la Ville de Paris, 1. Janvier 1365.

Rente de Naples, 72 fr. 60 c. 70 c. 80 c.

Emprunt royal d'Espagne 44 44 1/4 1/2.

Du 14.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 96 fr. 90 c. 95 c. 90 c. 85 c. 96 f. 75 c. 70 c. 75 c.

Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre.

65 fr. 80 c. 70 c. 75 c. 80 c. 75 c. 70 c.

Annuités à 4 pour 100. J. du 22 décembre 1809.

Action de la banque, 2000 fr.

Rente de Naples, 73 f. 50 c. 60 c. 55 c. 50 c. 20 c.

Rente d'Espagne, 8 5/8.

Emprunt royal d'Espagne, 44 1/4.

Emprunt d'Haïti, J. de janv. 1826, 750 f.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Clytemnestre. — Les deux Créoles, ou Paul et Virginie. — Le nouveau Seigneur de village.

CELESTINS. — Au bénéfice de M. Esse.

La Nuit des noces, ou les faux Monnaieurs.

— Le Restaurant dramatique, ou la Revue lyonnaise.

— Pamela, ou la Fille du portier.

— Le Charlatanisme, ou l'Auteur et le Journaliste.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 15 mars 1826.

87—39—16—53—34.